

## 7 - VEILLER A LA QUALITE DES PAYSAGES ROUTIERS

Le Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence gère depuis 2006 2500 km d'infrastructures. Deux séquences de routes nationales (RN 85 et RN 202) sont toujours gérées par la DIRMED et l'A51 est gérée par VINCI Autoroutes.

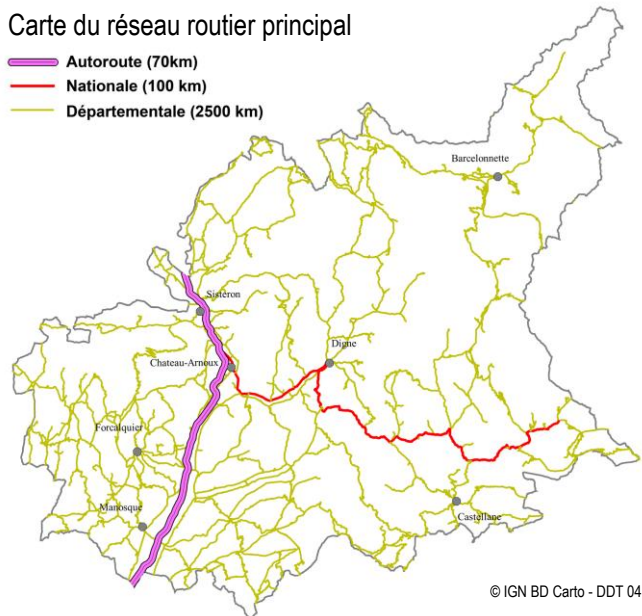
Dans un département à dominante rurale comme les Alpes de Haute-Provence les déplacements routiers et en véhicule individuel, sont majoritaires.

Les routes participent ainsi à la desserte et à la perception des paysages du quotidien.

Cinq routes touristiques thématiques sillonnent également le département et contribuent à la mise en scène qualitative du territoire : la route des villages de caractère, la route de l'art contemporain, la route de la lavande, la route Napoléon, la route des grandes Alpes.

Carte du réseau routier principal

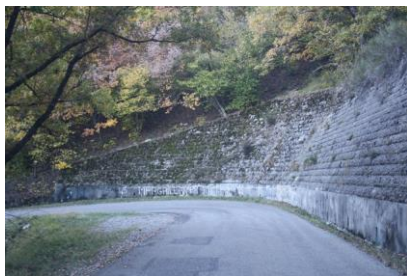
— Autoroute (70km)  
— Nationale (100 km)  
— Départementale (2500 km)



### VALORISER LA TRADITION D'OUVRAGES D'ART

Le réseau routier, calé pour partie en situation de montagne et souvent en versant, a nécessité dès sa conception de nombreux ouvrages de soutènement, murs et parapets, réalisés à l'origine en pierre. Poursuivre le savoir faire et l'entretien des maçonneries en pierre est important pour l'identité du patrimoine routier. La réalisation de soutènements en pierre plutôt que par enrochement ou casier béton est à privilégier. La végétalisation des talus pour assurer la stabilité technique et la qualité environnementale et paysagère est à mettre en œuvre systématiquement, avec des techniques de semis hydraulique et des palettes végétales locales.

Ponts et tunnels sont également très présents sur le réseau. Qualité et tradition "d'art de l'ingénieur" sont à poursuivre avec la constitution d'équipes pluridisciplinaires (ingénieur, architecte d'ouvrage d'art, paysagiste, écologue) pour les réaménagements de sections ou des franchissements particuliers.



RD 3 - Mur de soutènement en pierre (Castellard-Mélan)



RN 85 - Tunnel et mise en sécurité du versant de la clue de Chabrières



RD 404 - Pont sur la Durance (Volonne)

### POURSUIVRE LA GESTION DURABLE DES DEPENDANCES VERTES ROUTIERES



RD 952 fossés et accotements enherbés (La Palud-sur-Verdon)



RD 902 fossés enherbés et plantations limitrophes (Barcelonnette)

Le service des routes du Conseil départemental s'est engagé depuis 2011 dans une gestion durable des dépendances vertes. Cela se traduit par des fauches raisonnées, des interventions selon des calendriers favorables à la flore, à la faune et à l'avifaune et plus aucune utilisation de pesticides ni de débroussaillant.

## ENTREtenir LES ALIGNEMENTS D'ARBRES ET PLANter LE PATRIMOINE VEGETAL DE DEMAIN

La RD 4100, entre Céreste et Forcalquier, est l'itinéraire qui présente les plus beaux alignements d'arbres du département avec quelques anciennes entrées de villes plantées. On note aussi de beaux et vieux sujets en ponctuation du parcellaire agricole et en bord de route (amandiers, chênes, muriers ...sur les plateaux et collines de Haute-Provence).



RD 4100 - Alignement de platanes de Céreste à entretenir et préserver



RD 4100 - Nouvelles plantations d'arbres (Reillanne)



RD 101 - Arbre isolé à préserver (Saint-Julien d'Asse)

La gestion du patrimoine arboré nécessite l'intervention d'entreprises qualifiées pour réaliser des travaux d'élagage doux et raisonnés, et garantir une parfaite prophylaxie sur les chantiers. De nouvelles plantations en section courante sont à promouvoir, sur la base de palettes végétales locales et sous forme d'alignement, sujet isolé ou bosquet, afin d'assurer le renouvellement du patrimoine végétal des générations futures, dans le respect des conditions de sécurité (éloignement du bord de route, protection ...).

## MAGNIFIER LES CÔNES DE VUE

Les cartes d'enjeu de l'atlas des paysages identifient un certain nombre de cônes de vue. Ils peuvent être complétés par des études paysagères locales. La mise en scène de ces perspectives et leur pérennité suppose le maintien de la transparence visuelle du premier plan (végétation à élaguer voire ponctuellement à abattre) et la qualité des accotements (résorption de délaissés, enfouissement de réseaux ...). Il est recommandé qu'un paysagiste concepteur mette au point chaque projet et assure une coordination entre le service des routes du CD ou de la DIRMED, les propriétaires fonciers, les concessionnaires de réseaux et les porteurs de projet. La qualité des paysages que l'on met en scène (villages perchés, paysages ruraux ou naturels ...) doit être garantie au travers des documents d'urbanisme des communes et des acteurs du monde agricole et forestier qui sont à sensibiliser.

## AMENAGER LES AIRES D'ARRÊT



RD 902 - Col de Vars (Saint-Paul sur Ubaye)



RD 952 - Parking et stand de vente dans le Verdon (Rougon)

De nombreuses aires d'arrêt sont de simples délaissés informels, y compris dans des secteurs touristiques comme les belvédères du Verdon ou les grands cols alpins (Vars, Larche, La Bonette, La Cayolle, Allos) ce qui n'est pas valorisant pour les usagers.

Des réaménagements sobres et qualitatifs de ces espaces sont à engager, en coordination entre les différents propriétaires et gestionnaires. Promouvoir un matériau de qualité au sol, la délimitation nette des espaces (circulé, piéton, naturel...), l'enfouissement des réseaux, des plantations d'ombrage ou d'accompagnement selon besoin, une signalétique homogène ... Les stands de vente saisonniers sont à raisonner et doivent rester temporaires et démontables. La publicité est à gérer au travers d'un règlement local de publicité. Une charte signalétique est à concevoir à l'échelle des EPCI, à l'image des pratiques en Parcs naturels régionaux ou Parcs nationaux.

Exemples de réalisations sobres et de qualité, en référence :



RD 201 - Parking des gorges d'Oppédette



RD 113 - Belvédère près du sommet de Lure (Saint-Etienne-les-Orgues)



RD 3 - Arrêt de "pierre écrite" (Saint-Geniez)